



## Contrat auto-ecole résilié par l'auto-école

Par **pcatta\_old**, le **05/12/2007** à **18:51**

En 2003, j'inscris mon fils dans une auto-école.  
J'ai payé lors de cette inscription une somme de 230 Euros.

Les 230 Euros payés correspondent à :

- Une Pochette pédagogique : remise à mon fils.
- Un Livret d'apprentissage : remis à mon fils.
- Un Livret de Code : remis à mon fils.
- Un Forfait Code : l'Auto-ecole ne veut plus l'accueillir.
- Un examen Code : Service jamais rendu bien que facturé.
- Un examen Conduite : Service jamais rendu bien que facturé.

En Octobre dernier, mon fils se voit refusé l'accès au leçon de code au motif qu'il ne s'est plus présenté depuis un an.

Je précise qu'il cherchait un emploi depuis 2 ans et qu'il n'a trouvé que des CDD à des horaires pas très compatibles avec l'apprentissage de la conduite.

Quel recours puis-je avoir ?

Merci de votre réponse.

Cdt,  
Patrick